

Assemblée bourgeoisiale

Mardi 13 juin 2023

Convoquée dans les délais légaux par affichage au pilier public à Massongex et Daviaz, cette assemblée est ouverte à 19h00 par Mme la Présidente Sylviane Coquoz, en présence de 15 personnes et de 6 membres du conseil communal. Elle se tient au 1^{er} étage du complexe polyvalent.

Excusée : Jennifer Cettou, conseillère communale

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 13.12.2022
2. Comptes 2022
3. Rapport de l'organe de révision et approbation des comptes 2022
4. Inscription servitudes Alpiq
5. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 13.12.2022

Le procès-verbal était à disposition sur le site ou au bureau communal, l'assemblée n'en demande pas la lecture. Il est donc adopté.

2. Comptes 2022

Les chiffres, ainsi que le message introductif rédigé par la caissière-comptable, étaient à disposition sur le site ou directement au bureau communal.

M. Tristan Jordan commente les comptes en indiquant les principales différences.

En ce qui concerne les charges :

Indemnité de personnel CHF 1'000.-- en moins

Impôt : budgété CHF 5'000.--et finalement CHF 3'300.--

Il y a eu moins de dépenses diverses

Entretien des alpages : pas de frais

Triage Cime de l'est : suite au changement de manière de fonctionner du triage, cela porte ses fruits (comblent les redevances hydrauliques)

Charges extraordinaire : 130'000.--(changement modèle comptable) le fonds de rénovation doit être mis dans les charges et également dans les revenus ordinaires CHF 111'000.--

La différence de CHF 19'000.-- est mise au bilan comme réservoir budgétaire.

Total des charges : CHF 164'148.84

Total des revenus : CHF 165'131.92

Excédent de charges CHF 983.08

3. Rapport de l'organe de révision et approbation des comptes 2022

La parole est donnée à M. Lionel Coutaz, expert-réviseur de Nofival qui recommande à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés. La bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements. Elle n'est pas endettée.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

4. Inscription servitudes Alpiq

C'est une demande de renouvellement des servitudes Alpiq dans le secteur de Salanfe et Saufla, parcelles N° 944 et 943, servitude pour la durée de la concession accordée. L'assemblée peut voir la liste des servitudes avec les plans s'y rapportant. Toutes les bourgeoisies doivent accepter l'inscription de servitudes. A la suite de quoi, une discussion aura lieu avec Alpiq pour une amenée d'eau sur les alpages.

Le Conseil mixte recommande d'accepter les inscriptions de servitude Alpiq.

Durée de la concession dès 2032 environ 60 ans (long terme).

L'assemblée accepte l'inscription des servitudes Alpiq à l'unanimité

5. Divers

Convention redevances hydraulique

La Commune d'Evionnaz a décidé en 2019 de mettre un terme à la convention. Finalement, un accord est tombé avec le conseil mixte. Pour 2020, redevances CHF 20'000.-- (unique). Depuis 2021 jusqu'à 2032, montant annuel de CHF 5'000.-- versé au conseil mixte et CHF 1'000.-- pour l'eau. Cet argent est perçu uniquement pour l'utilisation des alpages.

Mme la Présidente remercie M. Lionel Coutaz qui a défendu ce dossier.

La somme de CHF 1'000.-- est pour l'eau de l'auberge de Salanfe .

Forêts

2022 : entretien de forêts non protectrices complémentaires au réseau de ligne électrique (Swissgrid), 1'100 m3 de bois exploité

2023 : Entretien de forêts protectrices et suite de l'entretien Swissgrid, 1'630 m3 de bois exploité. L'intervention a eu lieu entre février et mars

2024 : entretien de forêts protectrices, environ 1'500 m3 devraient être exploités entre février et mars 2024

Le triage est optimum.

La Bourgeoisie a été contactée par la hoirie Cettou pour l'achat de la parcelle N° 701 de 2'095 m2. La Bourgeoisie paye les frais d'actes.

Bâtiments

Bâtiment bourgeoisial : velux remplacé côté route du Chablais, les travaux se feront d'ici l'automne, montant CHF 4'000.—

Porte d'accès à modifier : afin qu'elle s'ouvre dans le sens de fuite

Ferme porte automatique remarque des locataires : M. Nicolas Barman fera le travail.

20 ans d'activité du restaurant : la commission a décidé de leur offrir un cadeau commémoratif. Il relève que la commission est fière d'avoir ce restaurant depuis 20 ans.

Alpages

Rien à signaler

Journée de la serpette renouvelée

Vernes

M. Jean-Daniel Jordan demande ce qu'il en est de l'utilisation du robot : il est trop tôt pour le dire. Une évaluation sera faite cet été. L'exploitant travaille sur l'alpage selon secteur délimité à couper.

Maurice Charles donne un dossier, proposition du VSL (mettre des chèvres), dossier à étudier par la commission bourgeoisiale.

Râpes

M. Pierre-Louis Biollay demande à la commission où en est le traitement. La commission n'a pas avancé dans le traitement de ce dossier.

Constitution valaisanne

Lionel Coutaz prend la parole pour expliquer ce que deviendront les bourgeoisies en cas d'acceptation de la constitution.

Il faut savoir que les acquis sont maintenus.

La Bourgeoisie doit avoir un conseil bourgeoisial séparé. Si cette dernière ne veut pas, deux possibilités :

1. Fusion avec une autre bourgeoisie
2. Si pas de volonté de fusionner, la bourgeoisie est dissoute et l'entier du patrimoine revient à la commune.

Il n'y a pas de recommandation de vote émise par la fédération des bourgeoisies. Une remarque a été relevée que c'est une bonne solution que la bourgeoisie se gère par elle-même.

Délai de mise en vigueur : dès la votation de la constitution validée. Votation prévue au printemps 2024.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente remercie la commission bourgeoisiale pour leur travail.

L'assemblée est invitée au souper au Lau's Kitchen.

Séance levée à 19h45

La Présidente :

La Secrétaire :